

CONSORTIUM

CCFD-TS- SADD - SYNPHOT- UST – WEP

**PROJET DE RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE POUR LA PROMOTION
ET LA PROTECTION DE LA LIBERTE D'ASSOCIATION ET DE REUNION AU
TOGO**

**RAPPORT CONSULTATION DES ACTEURS VULNERABLES SUR LEUR IMPLICATION DANS LA
GOUVERNANCE LOCALE**

Par Dre Mélodie H. M. OSSAH

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	2
INTRODUCTION	3
I- Méthodologie de la collecte de données	4
II- LES RESULTATS DE LA COLLECTE DES DONNEES	4
1- Information générale.....	5
2- Implication des personnes vulnérables dans la gouvernance locale	8
3- Causes de la non implication à la gouvernance locale	8
3.1- Le statut.....	8
3.2- Les possibilités offertes dans les localités.....	9
3.3- L'engagement.....	9
3.4- La personnalité.....	9
4- Défis pour l'implication des personnes vulnérables à la gouvernance locale.....	10
5- Recommandations pour la prise en compte du genre dans la gouvernance locale	10
5.1- Populations.....	10
5.2- OSC	10
5.3- Elu.es et membres de l'administration locale	10
5.4- Etat et partenaires au développement	11

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1 : Nombre de participant·es par catégories et par sexe	5
Tableau 2 : Répartition des participant.es vivants avec un handicap	5
Graphique 1 : Région de provenance des participant.es	5
Graphique 2 : Type de commune de provenance des participant.es	6
Graphique 3 : Niveau de scolarisation des participantes	6
Graphique 4 : Répartition des participant·es par tranche d'âge	7
Graphique 6 : Implication des citoyens selon les élu.es	8
Graphique 5 : Implication des citoyens selon les participant.es	8

INTRODUCTION

La gouvernance locale (décentralisation) consiste en un ensemble d'institutions, de mécanismes et de processus qui permettent aux citoyens et aux groupements de citoyens d'exprimer leurs intérêts et leurs besoins, de régler leurs différends et d'exercer leurs droits et obligations à l'échelon local.

Le Togo à l'instar d'autres pays a consacré la décentralisation comme mode d'administration territoriale et le principe de la libre administration des collectivités territoriales à l'article 141 de la constitution du 14 Octobre 1992 révisée en 2019. Avec l'adoption de la loi N°2019-006 portant modification de la loi N°2007-011 du 13 mars 2007 en matière de de gouvernance locale qui a considérablement modifié la cartographie du territoire togolais et son mode de gouvernance, le pays a accompli ces dernières années, des progrès notables.

Une bonne gouvernance locale est fondée sur plusieurs piliers : la participation citoyenne, des partenariats entre les acteurs-clés à l'échelon local, la compétence transdisciplinaire des acteurs locaux, des sources d'informations multiples, des institutions de redevabilité et une orientation en priorité en faveur des pauvres (PNUD, 2004).

Malgré l'importance reconnue de l'implication de toutes et tous, dans la réussite de la gouvernance locale, le constat est qu'au Togo, l'implication des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec handicap aux affaires communales, reste faible.

C'est pour accompagner le Togo dans le développement au niveau local que, le projet de renforcement de la société civile pour la promotion et la promotion de la liberté d'association et réunion au Togo, pour une démarche inclusive avec la participation et l'implication de tous les acteurs a prévu une consultation au plan national sur les enjeux de la gouvernance locale au Togo.

Dans le cadre du projet dudit projet, initié par le consortium de cinq organisations (CCFD-TS, SADD, UST, WEP-TOGO et SYNPHOT) appuyé par l'Union Européenne, une consultation des acteurs et actrices vulnérables sur leur implication dans la gouvernance locale a été initiée. Cette activité a consisté en une appréciation de la situation actuelle de l'implication des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap dans la gestion des collectivités locales à travers le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) dans un contexte de décentralisation au Togo. Il s'agira d'identifier les obstacles, les défis à relever ainsi que les recommandations de ces groupes marginalisés afin de les amener à s'impliquer dans la gouvernance locale.

Les services de la consultante commise à la réalisation de la consultation, consiste à renforcer les capacités des acteurs et actrices vulnérables (femmes, jeunes et des personnes en situation de handicap) sur le genre et la gouvernance locale ; collecter les informations sur les obstacles, les défis liés à l'implication des personnes vulnérables dans la gouvernance locale ; analyser les données collectées et recueillir les recommandations de ces acteurs et actrices vulnérables en lien avec la prise en compte du genre dans la gouvernance locale. Les informations contenues dans le rapport de consultation serviront de base dans la préparation des communications, des discussions lors des animations des

panels des fora sociaux prévus par le projet pour la prise en compte du genre et autres discriminations dans la gouvernance locale en vue d'un développement harmonieux et inclusif au Togo.

I- METHODOLOGIE DE LA COLLECTE DE DONNEES

1- Organisation de la collecte de données

La collecte des données a été réalisée auprès de 60 personnes réunies à un atelier de deux jours sur l'implication des actrices et acteurs vulnérables dans la gouvernance locale. En prélude à l'atelier, les outils de collecte de données ont été élaborés et validés avec les responsables du projet. Au cours de l'atelier qui a démarré par une séance de formation, sur le genre et la gouvernance locale, la consultante a présenté les différents outils de collectes des données.

2- Outils de collecte des données

Trois types d'outils¹ de collecte de données ont été prévus pour la collecte des données auprès des participant·es à savoir : un outil pour les élu·es/représentant.es, un outil pour les participant·es membres des OSC ou non et un outil destiné au focus groupe.

3- La collecte des données

Les données ont été collectées à l'aide de grilles de questions simples avec plusieurs variables permettant de recueillir les informations utiles dans le cadre de la présente consultation.

Pour la réalisation des focus groupe prévus dans la seconde journée de l'atelier, les participant·es ont été répartis en 6 groupes : deux (2) groupes de femmes, un (1) groupe d'hommes, un (1) groupe de personnes vivants avec un handicap et deux (2) groupes mixtes (constitués de femmes et d'hommes).

Les outils de collecte de données validés ont été mis en ligne à travers l'outil de création de formulaire (Google Forms). La saisie des données a été faite par les personnes participantes elles-mêmes à travers un lien qui leur a été envoyé avant le démarrage de la collecte des données. Pour les neuf (9) personnes participantes qui ne disposaient pas des moyens pour renseigner les questionnaires en ligne, elles ont reçu des fiches de questionnaires physiques à renseigner. Ces fiches physiques ont été saisi par la consultante elle-même toujours via le lien. Les données ont été analysées et traitées par la même application.

II- LES RESULTATS DE LA COLLECTE DES DONNEES

Les résultats présentés ici sont issus de l'analyse des données recueillies au cours de l'atelier de formation et de collecte de données organisé à cet effet.

¹ Outils en annexes

1- Information générale

Les informations traitées ont été collectées auprès des 60 participant·es à l'atelier.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des participant·es par catégories et par sexe

Tableau 1 : Nombre de participant·es par catégories et par sexe

ELU·ES/ Représentant·e	SEXE		TOTAL	OSC ou NON	SEXE		TOTAL
	Féminin	Masculin			Féminin	Masculin	
NOMBRE	5	2	7	NOMBRE	39	14	53

Sources : Résultat collecte des données, Février 2024

Les 60 personnes enquêtées sont réparties comme suit, 7 élu·es et 53 personnes membres des OSC ou non. Au total, 44 femmes ont participé à la collecte soit 73,33% de femmes.

Le tableau suivant présente le nombre de participant·es vivants avec un handicap présents à l'atelier ayant participé à la collecte de données.

Tableau 2 : Répartition des participant·es vivants avec un handicap

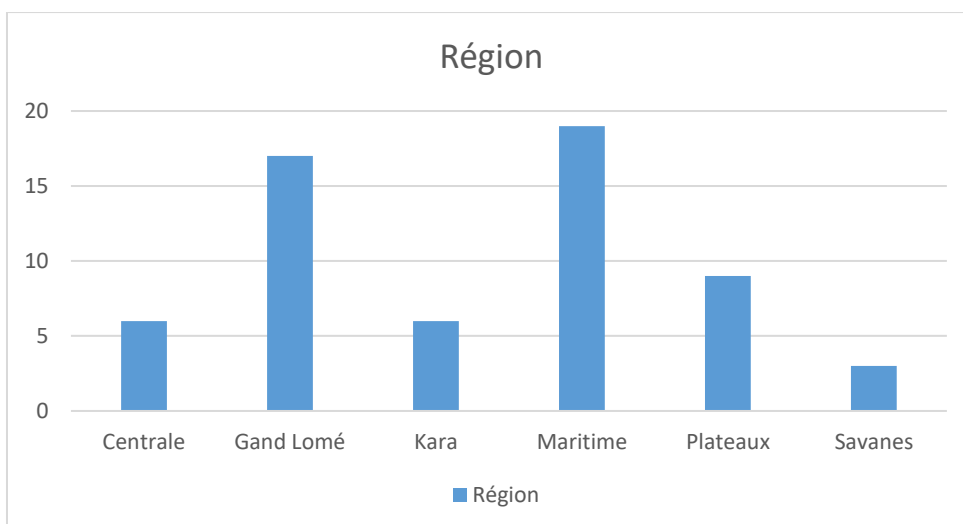
Participant·e	Handicap		TOTAL
	Féminin	Masculin	
NOMBRE	3	2	5

Sources : Résultat collecte des données, Février 2024

De ce tableau il ressort que 5 personnes vivantes avec un handicap ont participé à l'atelier et à la collecte de données. Soit 8,33% des participant·es à la collecte de données.

Le graphique 1 présente la répartition des personnes enquêtées selon leur région de provenance

Graphique 1: Région de provenance des participant·es



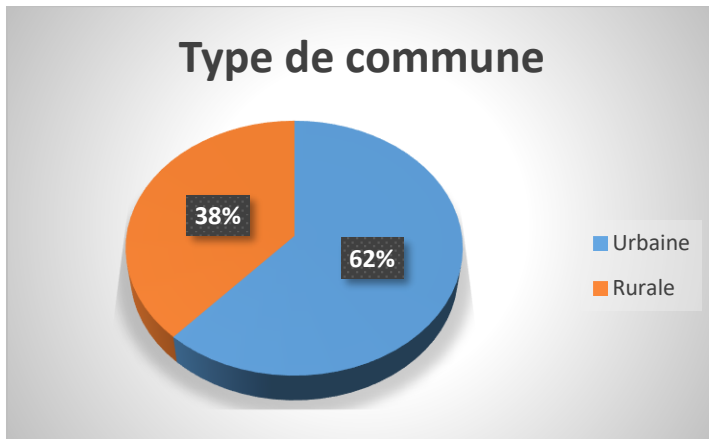
Sources : Résultat collecte des données, Février 2024

De ce graphique, il ressort que même si les régions Maritime et le Grand Lomé étaient les plus représentées, toutes les six (6) régions du Togo (Centrale, Kara, Grand Lomé,

Maritime, Plateaux et Savanes) ont été représentées à l'atelier et ont participé à la collecte des données.

Le graphique 2 suivant présente les participant.es en fonction du type de commune de provenance.

Graphique 2 : Type de commune de provenance des participant.es

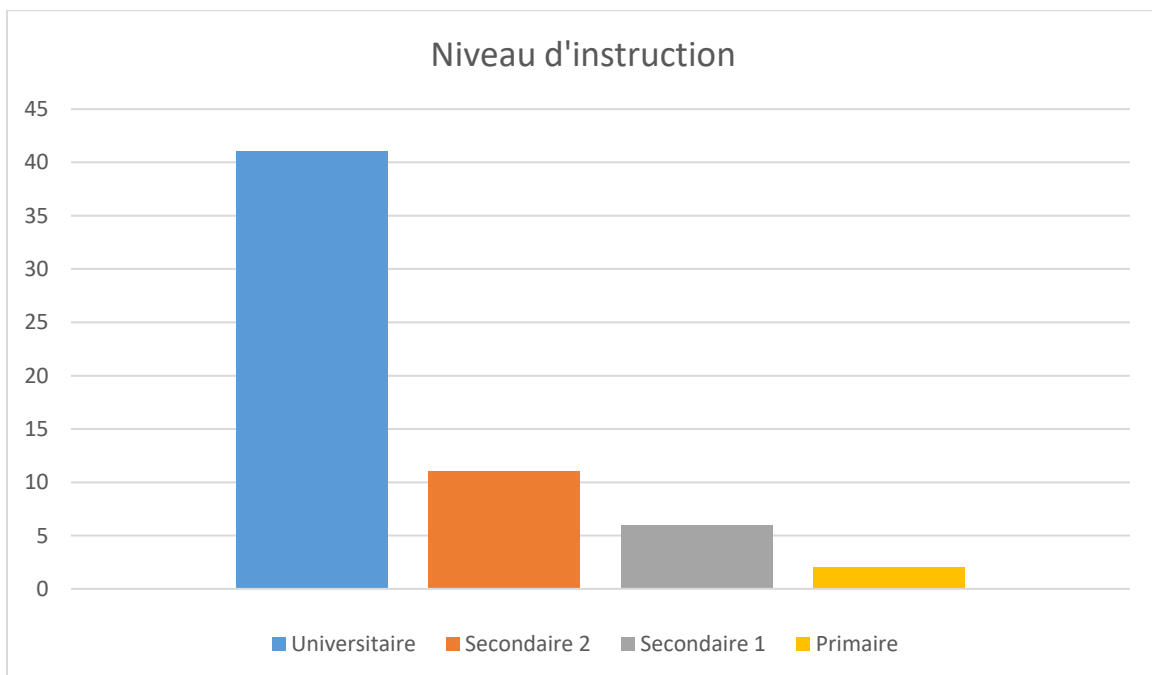


De ce graphique, il ressort que 62% des personnes enquêtées disent provenir des communes urbaines et 38% des communes rurales

Sources : Résultat collecte des données, Février 2024

Le graphique suivant présente la répartition des participantes par niveau de scolarisation.

Graphique 3 : Niveau de scolarisation des participantes

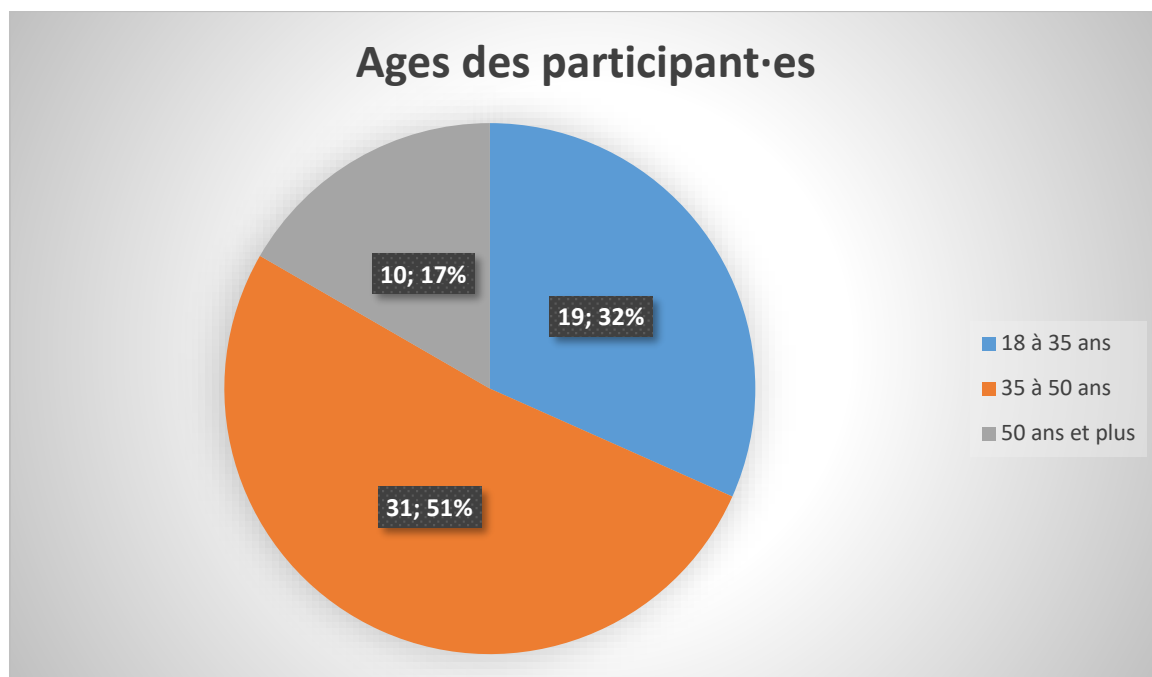


Sources : Résultat collecte des données, Février 2024

De ce graphique, il ressort que la plupart des participantes ont un niveau minimum de scolarisation. La plupart d'entre eux et elles ont le niveau universitaire.

Les informations relatives aux catégories d'âge des participant/es ont été aussi collectées. Le graphique suivant présente la répartition des personnes enquêtées par catégories d'âges.

Graphique 4 : Répartition des participant·es par tranche d'âge



Sources : Résultat collecte des données, Février 2024

Au regard des résultats de collecte de données issus de ce graphique, 51% des participant·es étaient âgé·es entre 35-50 ans et 32 % entre 18 et 35 ans.

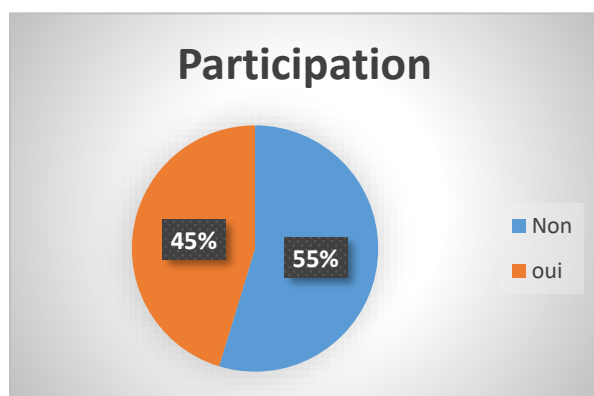
En somme, les participants et participantes à la présente collecte de données sont pour la plupart des femmes, des jeunes et des personnes vivants avec un handicap ayant un niveau minimum de scolarisation.

Les données quantitatives et qualitatives recueillies au cours de la collecte des données sur le terrain s'articulent autour des quatre axes suivants. Le premier axe a rapport à l'implication des personnes vulnérables dans la gouvernance locale. Le second a rapport aux causes de la non implication des citoyens en général et des personnes vulnérables en particulier à la gouvernance locale. Le troisième axe concerne les défis à l'implication des personnes vulnérables dans la gouvernance locale. Le quatrième axe concerne les recommandations pour la prise en compte du genre dans la gouvernance locale.

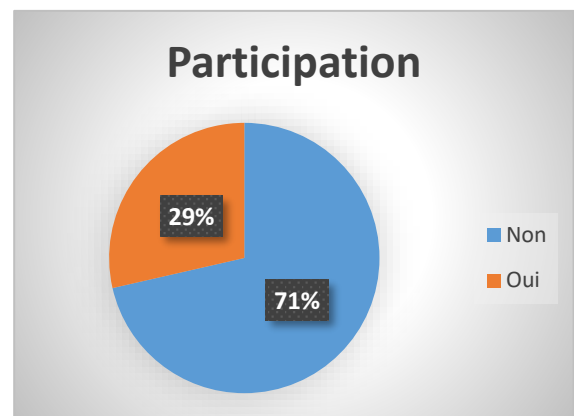
2- Implication des personnes vulnérables dans la gouvernance locale

Les graphiques suivants présentent l'avis des participant.es sur l'implication des personnes vulnérables ou dans la gouvernance locale.

Graphique 6 : Implication des citoyens selon les participant.es



Graphique 5 : Implication des citoyens selon les élu.es



La lecture de ces deux graphiques, montre que 55% des participant.es membres des OSC et non affirment que les citoyens en général et les personnes vulnérables en particulier ne sont pas impliqués dans la gestion de la gouvernance des localités. De même, 71% des élu.es ayant participé à la collecte de données reconnaissent la non implication des citoyens dans la gouvernance locale. Pour les 29%, qui reconnaissent l'implication, un effort de sensibilisation et de formation périodique doit être encore fait pour l'implication effective des populations sans distinction aucune dans la gouvernance locale.

3- Causes de la non implication à la gouvernance locale

Le statut, les possibilités qui sont offertes, l'engagement, et la personnalité sont les causes de la non implication des personnes vulnérables dans la gouvernance locale identifiées, après analyse des données collectées dans le cadre de la consultation.

3.1- Le statut

Pour la plupart des personnes ayant pris part à la collecte de données, même s'il existe plusieurs autres causes à la non implication des jeunes, femmes et personnes vivant avec handicap, leur statut est la principale cause de leur non implication dans la gouvernance locale. Ceci est dû au poids des pesanteurs d'ordre sociologiques et les idées préconçues dans les localités. En effet, beaucoup de personnes surtout les autorités ne reconnaissent pas l'importance des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap. Ils ne

sont pas prêts à permettre l'accès aux femmes et aux jeunes ni donner de l'importance à leurs avis. Cela renforce le manque de confiance au niveau des personnes vulnérables et constitue un frein à leur implication dans la gouvernance de leur localité.

Les femmes, les jeunes et les personnes vivants avec un handicap ne sont considérées que lors des campagnes électorales.

De même, le statut financier joue un rôle important dans la possibilité d'implication dans la gouvernance locale. Plus vous disposez des moyens financiers, plus les autorités de votre localité vous donnent les possibilités de vous impliquer dans la gouvernance de votre localité, ce qui ne devrait pas être le cas.

3.2- Les possibilités offertes dans les localités

Le manque de volonté de collaboration dans certaines communes avec les populations dans la gouvernance locale est l'une des causes de la non implication des acteurs et actrices vulnérables. L'implication dans la gouvernance locale est perçue comme un choix politique dans certaines localités. De même, le niveau de communication autour des sections de travail ne permet pas à toute personne de s'impliquer.

Il faut noter aussi que le régionalisme est l'une des causes de la non implication de certaines populations vulnérables. En effet, les autorités au niveau locale tiennent beaucoup compte de l'ethnicité et l'origine (autochtone ou allochtone) dans les possibilités offertes aux populations pour leur implication dans la gouvernance locale.

Aussi, dans certaines localités, la religion limite les possibilités offertes aux femmes ce qui constitue un frein à l'implication de celles-ci malgré leur volonté.

3.3- L'engagement

Pour la plupart des élu.es, les populations ignorent encore l'importance de leur implication dans la gouvernance locale et ne sont pratiquement pas engagées. Il est donc difficile de les impliquer dans la gouvernance. Le peu qui est engagé a besoin davantage de formation sur comment et dans quoi s'impliquer.

Pour les non élu.es présent.es, ce sont plutôt les comportements des élu.es au lendemain des élections et des membres des administrations locales qui constituent un frein à leur engagement dans les localités.

Aussi, La mauvaise compréhension des autorités communales de l'implication des OSC et personnes vulnérables dans la gouvernance locale qui conduit pour la plupart du temps à de mauvaises interprétations politiques, ce qui affecte la volonté d'engagement.

De même, la volonté d'implication est souvent perçue par les élu.es comme un choix politique (opposition) ce qui conduit à un comportement d'exclusion de la part des autorités locales et une baisse du degré d'engagement du citoyen et de la citoyenne.

3.4- La personnalité

La personnalité surtout de certain.es élu.es sont l'une des causes de la non implication des populations à la base. La surestime de soi des élu.es, la non motivation des populations à participer aux activités constituent des freins à l'implication des populations à la base.

Les difficultés rencontrées lors des premières tentatives d'implication amènent surtout les femmes, les jeunes et les personnes vivants avec un handicap à un renoncement et un repli sur soi en ce qui concerne la gouvernance de leur localité.

Aussi, les conflits de génération entre jeunes et les autorités au niveau local qui découle souvent de la volonté d'implication des jeunes, constitue un frein à l'implication de ces derniers dans la gouvernance locale.

4- Défis pour l'implication des personnes vulnérables à la gouvernance locale

Des défis à l'implication effective des populations à la gouvernance locale ont été relevés. Il s'agit de :

- L'éducation des citoyens et citoyennes sur leurs droits et devoirs dans la gouvernance locale ;
- La prise de conscience des élu.es de l'importance de l'implication des populations à la base sans distinction aucune dans leur gouvernance ;
- Outiller les OSC pour une maîtrise du CCAP ;
- La facilitation de l'accès entre les élu.es et les administrés ;
- La mise en place des bureaux de citoyen ;
- La redynamisation des bureaux des citoyens existants.

5- Recommandations pour la prise en compte du genre dans la gouvernance locale

Plusieurs recommandations découlent des données collectées. Ces recommandations vont à l'endroit des populations, des OSC, des élu.es au niveau local, de l'Etat et des partenaires au développement.

5.1- Populations

En observant un écart entre ce qui est et ce qui devrait être il est suggéré d'entamer un processus d'implication des populations à la base à la gouvernance locale à travers :

- La sensibilisation et la formation des personnes de tous genres sur l'égalité des genres, les droits et devoirs des citoyens et citoyennes ;
- La formation au système de gouvernance décentralisé ;
- De meilleures connaissances des affaires qui concernent les localités ;
-

5.2- OSC

Aux OSC, il est recommandé de :

- Développer la collaboration entre les OSC ;
- Œuvrer à la création d'une maison des OSC des femmes et jeunes ;
- Maîtriser les informations de leurs localités ;
- Appuyer techniquement les administrations décentralisées

5.3- Elu.es et membres de l'administration locale

Aux élu.es et membres de l'administration locale, il est recommandé :

- Des sensibilisations sur l'égalité de genre ;

- Des sensibilisations sur la nécessité de transparence dans la gestion de la chose publique ;
- De faciliter l'accès aux informations de la localité ;
- De se rendre disponible aux populations ;

5.4- Etat et partenaires au développement

A l'Etat et aux partenaires au développement, il est recommandé :

- Un accompagnement technique surtout à la gouvernance décentralisée ;
- La mise sur pied des bureaux des citoyens dans toutes les localités ;
- La redynamisation des bureaux du citoyen existants ;
- Le suivi de l'application dans toutes les localités des décisions en faveur de la décentralisation